

**GROUPE VISIONED**

Société anonyme

Siège social : 112 avenue KLEBER – 75116 Paris

---

**Comptes consolidés**

**au 30 juin 2017**

**(non audités)**

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>1 – RAPPORT D’ACTIVITE PREMIER SEMESTRE 2017</b>	<b>3</b>
<b>2 – Comptes Consolidés AU 30 JUIN 2017</b>	
• Bilan	5
• Compte de résultat	7
• Tableau des flux de trésorerie	9
<b>3 – ANNEXE</b>	<b>11</b>
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	12
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	13
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	14
IV. Informations complémentaires sur le bilan	19
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	25
VI. Autres informations	27

\*

\*      \*

## 1 – RAPPORT D'ACTIVITE PREMIER SEMESTRE 2017

### Croissance retrouvée et maintien global des marges

En k€ Normes françaises – Non Données auditées	2017-06	2016-06
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 107</b>	<b>4 821</b>
<b>Marge brute</b>	<b>2 536</b>	<b>2 527</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<b>50%</b>	<b>52%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-6 874</b>	<b>-5 552</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-7 048</b>	<b>-5 628</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-7 067</b>	<b>-5 632</b>

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution :

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2017-06	2016-06
<b>Autodiagnostic médical</b>	2,4	2,3
<b>Bien être</b>	2,1	2,1
<b>Produits distribués</b>	0,6	0,4
<b>Divers</b>		
	<b>5,10</b>	<b>4,8</b>
<b>Santé</b>	3,6	3,1
<b>Distribution Spécialisée</b>	0,4	0,8
<b>Export</b>	1,1	0,9
<b>Autres</b>		

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2017, en comparaison de celui de 2016, montre le démarrage d'une nouvelle dynamique avec une croissance globale de chiffre d'affaires de 6%, et ce malgré une baisse de 0,4 M€ du chiffre d'affaires réalisé en Puériculture, dont le marché accuse une forte baisse. Hors cet effet, la croissance du chiffre d'affaires sur les deux principaux canaux ressort à 18%.

Sur la base des commandes d'ores et déjà reçues et de la dynamique commerciale engagée, VISIONMED GROUP se fixe pour objectif de réaliser une progression de chiffre d'affaires supérieure à 50% sur le second semestre 2017. Cette performance porterait à plus de 30% la progression des ventes sur l'ensemble de l'exercice.

Après l'effet pleine charge de recrutements effectués en cours d'année 2016, du développement des équipes américaines et de l'intégration de la société EPIDERM en début d'année 2017, le résultat net ressort à – 7 067 K€, contre – 5 632 K€ l'année précédente, intégrant - 174 K€ de résultat financier négatif.

## **2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2017**

<b>BILAN ACTIF</b>				
Montants exprimés en €	30/06/2017		31/12/2016	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Écarts d'acquisition	541 364	0	541 364	434 787
Frais de recherche et développement	470 487	41 550	428 937	385 831
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 237 448	104 999	4 132 449	4 101 499
Autres immobilisations incorporelles	1 377 195	287 343	1 089 852	941 359
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains et constructions				
Installations technique, matériel industriel	716 063	525 415	190 648	211 202
Autres immobilisations corporelles	1 008 644	292 030	716 614	678 190
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	12 899	0	12 899	12 899
Titres mis en équivalence	79 572	0	79 572	42 115
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	394 265	0	394 265	365 150
<b>TOTAL (1)</b>	<b>8 837 936</b>	<b>1 251 337</b>	<b>7 586 599</b>	<b>7 173 033</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	4 299 705	589 504	3 710 201	2 998 557
<b>Créances</b>				
Avances versées sur commandes en cours	1 170 848	0	1 170 848	894 336
Clients et comptes rattachés	453 512	111 666	341 846	221 212
Impôts différés actif	2 353	0	2 353	832
Autres créances	1 502 445	18 135	1 484 310	1 148 938
Valeurs mobilières de placement	817 289	7 838	809 451	782 208
Disponibilités	3 097 807	0	3 097 807	5 730 620
Comptes de régularisation actif	240 798	0	240 798	458 481
<b>TOTAL (2)</b>	<b>11 584 757</b>	<b>727 143</b>	<b>10 857 614</b>	<b>12 235 184</b>
<b>TOTAL ACTIF (1)+(2)</b>	<b>20 422 693</b>	<b>1 978 480</b>	<b>18 444 213</b>	<b>19 408 217</b>

<b>BILAN PASSIF</b>		
Montants exprimés en €	30/06/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	8 765 836	6 782 315
Primes d'émission	19 872 695	14 816 163
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-13 304 453	-57 198
Résultat consolidé	-7 066 883	-13 412 209
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)</b>	<b>8 288 139</b>	<b>8 150 015</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	567 366	762 326
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)</b>	<b>567 366</b>	<b>762 326</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	2 850 000	3 480 000
Emprunts et dettes financières diverses	40 000	0
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances reçues sur commandes en cours	2 037	22 743
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 044 924	5 087 160
Dettes fiscales et sociales	1 477 755	1 430 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 785	343 194
Autres dettes	128 961	131 978
Comptes de régularisation passif	246	168
<b>TOTAL DETTES (3)</b>	<b>9 588 708</b>	<b>10 495 875</b>
<b>TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)</b>	<b>18 444 213</b>	<b>19 408 217</b>

Au 30 juin 2017, le nombre d'actions est de 17 531 673 et le nombre d'actions dilué à cette même date est de 28 395 629 actions.

<b>COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	30/06/2017 Net	30/06/2016 Net
Ventes de marchandises	4 972 035	4 738 832
Production vendue de biens et services	134 902	81 970
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>5 106 937</b>	<b>4 820 802</b>
Subventions d'exploitation	4 722	2 250
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	335 235	62 943
Autres produits	371	483
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 447 265</b>	<b>4 886 478</b>
Achats de marchandises	3 153 896	1 764 659
Variations de stocks	-612 157	482 251
Achats de matières premières et approvisionnements	29 097	46 486
Autres achats et charges externes	5 804 094	5 046 588
Impôts et taxes	92 970	90 339
Salaires et traitements	2 539 837	1 988 256
Charges sociales	1 006 367	772 259
Dotations aux amortissements	193 678	186 471
Dotations aux provisions sur actifs circulants	40 788	44 658
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	72 998	16 915
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 321 569</b>	<b>10 438 883</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 874 304</b>	<b>-5 552 405</b>
Produits financiers	67 829	25 620
Charges financières	241 369	101 207
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-173 541</b>	<b>-75 586</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-7 047 845</b>	<b>-5 627 991</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	30/06/2017	30/06/2016
	Net	Net
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	640	5 698
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-640</b>	<b>-5 698</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
Impôts différés	-1 521	-1 360
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>	<b>-7 046 965</b>	<b>-5 632 329</b>
Quote part de résultat mis en équivalence	-19 918	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 515 094</b>	<b>4 912 099</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 581 976</b>	<b>10 544 428</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>-7 066 883</b>	<b>-5 632 329</b>
Résultat des intérêts minoritaires	0	
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>-7 066 883</b>	<b>-5 632 329</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	<b>-0,52</b>	<b>0,47</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>	<b>-0,43</b>	<b>0,33</b>

L'augmentation des autres achats et charges externes provient principalement de l'augmentation des honoraires juridiques tant en France qu'au Etats-Unis afin de protéger et défendre la propriété intellectuelle du groupe.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence vient de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Medical Intelligence Service (se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation).

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>		
	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net consolidé	-7 066 883	-13 412 209
Variation des impôts différés	-1 521	-248
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	193 678	1 058 715
Reprises de provisions pour risque et charges	-194 960	-105 873
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	19 918	35 365
- (+) values de cession des immobilisations	0	0
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-7 049 767</b>	<b>-12 424 249</b>
Variation de stock	-711 644	-320 573
Variation des créances d'exploitation	-732 518	1 374 619
Variation des dettes d'exploitation	-18 837	-215 810
Charges et produits constatés d'avance	217 761	-201 410
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 245 237</b>	<b>636 826</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-8 295 005</b>	<b>-11 787 423</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements / acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles (**)	-843 206	-941 258
Décassements / acquisitions immobilisations financières (***)	-28 370	-500 034
Incidence des variations de périmètre	43 380	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-828 196</b>	<b>-1 441 292</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles en actions et à	5 400 000	13 708 372
Encaissement lié à l'émission de BSA gratuits	1 349 353	
Ecart de translation	107 578	-44 759
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-339 300	-636 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations financement</b>	<b>6 517 631</b>	<b>13 027 613</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-2 605 570</b>	<b>-201 102</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>6 512 828</b>	<b>6 713 930</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 907 258</b>	<b>6 512 828</b>
Disponibilités	3 097 807	5 730 620
Valeurs mobilières de placement (valeur nette) (*)	809 451	782 208
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit		0
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 907 258</b>	<b>6 512 828</b>

(\*) Les valeurs mobilières de placement sont nanties pour un montant de 700 K€ (se référer aux engagements hors bilan).

(\*\*) retraité des variations des dettes sur immobilisations entre 2016 et 06/2017.

(\*\*\*) correspond à la variation des dépôts de garantie.

(\*\*\*\*) au 30 juin 2017, cette ligne correspond aux encaissements réalisés par Visiomed Group au titre des nouvelles OCA pour 6,03 M€ (se référer au paragraphe sur les dettes financières) et à l'attribution de BSA gratuits au profit des actionnaires pour 1,35 M€.

### 3 - ANNEXE

## I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

### A/ Quelques informations clés à fin juin 2017

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis la société EPIDERM à 100%, (entrée dans le périmètre de consolidation de la période) pour 20 000 €. Un écart d'acquisition a été constaté pour 89 847 euros (se référer au paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles pour plus de détails).

En mai 2017, Visiomed Group a augmenté sa participation dans la société Visiomed do Brasil en rachetant la majeure partie des titres détenus par le second actionnaire et en procédant à une augmentation de capital.

Le total décaissé pour cette opération s'élève à 91 340 euros. La société Visiomed Group détient maintenant 99,99 % de la société.

Cette opération a dégagé un écart d'acquisition supplémentaire de 16 730 €.

Les opérations sur le capital suivantes sont intervenues au cours du 1<sup>o</sup> semestre 2017 :

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 avait décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice avait été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

A la fin de la période d'exercice des BSA, il a été attribué 627 606 actions, générant une augmentation de capital de 1 349 353 euros, dont 1 035 550 euros en prime d'émission.

Concernant les obligations convertibles en actions, les opérations suivantes sont intervenues :

**BEOCABSA : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

*Obligations convertibles en actions (OCA)*

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 aout 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Toutes les OCA étaient converties au 31/12/2016.

*Bons de souscription d'actions (BSA)*

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Il reste 732 227 BSA à exercer au 30 juin 2017.

**BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) ;**

*Obligations convertibles en actions (OCA)*

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016

Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche  
Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

*Bons de souscription d'actions (BSA)*

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

En 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ avaient été tirées. Au cours du premier semestre 2017, 2 tranches supplémentaires ont été tirées respectivement pour 3 M€ et 2,4 M€. Au total, 603 OCA ont été converties au cours du premier semestre 2017 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de la période, et il restait au titre des deux dernières tranches, 285 OCA à convertir et 5 303 703 BSA à exercer sur cette émission.

Pour résumer, au cours du premier semestre 2017, au titre des BEOCABSA résumées ci-dessus, l'augmentation de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA est de 6 030 K€ assortie d'une prime d'émission de 4 360 K€ (soit la création de 3 339 436 actions nouvelles).

**B/ Évènements intervenus après le 30 juin 2017 :**

+ tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), pour un montant de 3 M€.

+ au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 704 416,50 euros assorties d'une prime d'émission de 2 345 583,50 euros.

**II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2017.

Liste des sociétés consolidées			juin-17	déc-16
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	95,43%	95,43%
IN PHARMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
VISIOMED DO BRASIL	Maringá	Intégration globale	100%	90%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	70%
EPIDERM	Paris	Intégration globale	100%	N/A
MIS	Paris	Mise en équivalence	25%	25%

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp., Visiomed do Brasil et Epiderm ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

La société Medical Intelligence Service a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Visiomed Technology (anciennement NEXMED) n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 30 juin 2017.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES**

#### **1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés**

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 30 juin 2017 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante et conformément au règlement CRC n°

99-02. Les comptes au 30 juin 2017 des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation ont été établis conformément aux normes édictées par le plan comptable général.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

## 2. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le Groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

L'écart d'acquisition sur Visiomed SAS était totalement amorti au 31 décembre 2014.

Concernant la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1er janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3 362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année. La provision a été totalement reprise à fin 2014.

L'entrée de la société Visiomed do Brasil a généré un écart d'acquisition de 12 267 euros.

La première mise en équivalence de la société Medical Intelligence Service a généré un écart d'acquisition de 422 520 euros, calculé sur la base de sa situation nette au 30 juin 2016.

Les deux écarts d'acquisition ci-dessus ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, qui n'a pas conduit à la constatation d'une dépréciation.

L'entrée de la société EPIDERM, en février 2017, a généré un écart d'acquisition de 65 744 euros.

### **3. Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

### **4. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 352 K€ au 30 juin 2017.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2016, les marques avaient fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;

- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Les frais de recherche et développement ainsi activés correspondent principalement à des applications développées pour certains de nos produits connectés, en particulier le Visiocheck. (Ces derniers ne sont pas encore amortis, le produit n'étant pas mis sur le marché à fin juin 2017).

## 5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

## 6. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés, les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres de la société M.I.S. mise en équivalence.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

## 7. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen unitaire pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite

des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

## 8. Créances et ventes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## 9. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 30 juin 2017, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

## 10. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

## 11. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions sur la période (16 261 536 actions au premier semestre 2017) augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, BSA Gratuits pour la protection des droits des titulaires, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 30 juin 2017).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
BSA Gratuits	37 930
OCA	2 742 165
BSA	8 631 743
Actions gratuites	210 000

## 12. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

### 13. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent dans le paragraphe engagements hors bilan.

## IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

### 1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 839 911	21 868	25 669	0	4 887 448
Recherche et Développement	419 446		51 041	0	470 487
Autres immobilisations	534 824	433	191 938	0	727 195
Écart d'acquisition	434 787		106 577	0	541 364
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 228 968</b>	<b>22 301</b>	<b>375 224</b>	<b>0</b>	<b>6 626 493</b>
Install. techniques, matériel et outillage	700 174		15 888 0		716 063
Autres immobilisations	877 258	2 048	129 338	0	1 008 644
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 577 432</b>	<b>2 048</b>	<b>145 227</b>	<b>0</b>	<b>1 724 707</b>

#### Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les augmentations d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à des dépenses de recherche et développement (i.e. sous-traitance) pour notre produit Visiocheck.

A noter que 22 K€ proviennent de la modification de périmètre due à l'acquisition de la société EPIDERM.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels (626 K€) et de la borne holographique (100 K€).

#### Immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est due à l'acquisition d'agencements et installations et de mobilier, suite au déménagement de novembre 2016 (83 K€), ainsi que de matériel informatique (45 K€, dont 2 K€ venant de l'acquisition de EPIDERM) et de moules (16K€).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées de matériel informatique (274 K€), d'installations générales (498 K€), de mobilier de bureau (178 K€,) et de matériel de transport (58 K€).

#### Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition de la société Visiomed, totalement amorti depuis 2014, a été sorti en 2016.

Concernant la société M.I.S., l'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société (et la méthode de consolidation choisie : la mise en équivalence) a généré la constatation d'un écart d'acquisition pour un montant de 422 520 euros.

Cet écart d'acquisition a été calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (500 K€) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale (78 K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation soit un écart d'acquisition de 422 K€.

L'acquisition de 90 % de Visiomed do Brasil par Visiomed Group en mai 2016 a généré un écart d'acquisition de 12 267 €, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres par Visiomed Group (218 €) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale détenue par Visiomed Group (<12 049 €>) soit un écart d'acquisition de 12 267 euros.

La société Visiomed do Brasil a augmenté son capital de 74 611 euros au mois de mai 2017, par apport de la société Visiomed Group.

De plus, et de façon concomitante, la société Visiomed Group a racheté les parts de Monsieur Eric SEBBAN, à leur valeur aux livres. Ce rachat a entraîné un écart d'acquisition supplémentaire de 16 730 euros.

Concernant ces écarts d'acquisition, conformément aux principes et méthodes comptables exposés ci-dessus, des tests de dépréciation ont été réalisés en février 2017 et conduisent à l'absence de provision pour dépréciation de ces derniers, compte tenu des perspectives à venir.

L'acquisition de la société EPIDERM en février 2017 a généré un écart d'acquisition de 89 847 euros, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (20 000 €) diminué de la situation nette (- 69 847 €), soit un écart d'acquisition de 89 847 euros. Compte tenu de sa récente acquisition, il n'a pas été effectué d'impairment test sur cet écart.

### Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	365 495	3 700	64 697	0	433 892
Écarts d'acquisition	0		0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	488 972	423	36 020	0	525 415
Autres immobilisations corporelles	199 068		92 963	0	292 031
<b>Total des amortissements</b>	<b>1 053 535</b>	<b>4 123</b>	<b>193 680</b>	<b>0</b>	<b>1 251 337</b>

La variation de périmètre provient de l'acquisition de la société EPIDERM en février 2017.

### 2. Autres immobilisations financières (en €)

Les titres de participation s'élèvent à fin juin 2017 à 12 900 euros. Cela correspond aux 10 % que Visiomed Group détient chez Visiomed Technology (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation). La variation entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 correspond aux titres de M.I.S. mis en équivalence au 30/06/2017, du fait d'une modification de ses résultats au 31/12/2016, et du résultat du premier semestre 2017.

Les titres mis en équivalence pour 79 572 euros (i.e. la société M.I.S.) correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. 25 %) au 30 juin 2017 et incluant notamment la quote-part de 25% du résultat de la période, soit <19 918 euros>.

Immobilisations financières	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Titres de participations	12 899				12 899
Titres mis en équivalence (*)	42 115		57 375	19 918	79 572
Dépôts et cautionnement	365 150	744	37 717	9 346	394 265
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>420 164</b>	<b>744</b>	<b>95 092</b>	<b>29 264</b>	<b>486 736</b>

Le reliquat des immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie pour un total de 394 265 €.

Titres de participation	31/12/16	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2017
Visiomed Technology (Shenzen, 10%)	12 900			12 900
<b>TOTAL</b>	<b>12 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 900</b>

### 3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	394 265	0	394 265
Créances clients	453 512	380 022	73 490
Acomptes versés sur commandes	1 170 848	1 170 848	
Créances sociales et fiscales	990 087	990 087	
Fournisseurs débiteurs	80 452	80 452	
Créances factor	297 567	297 567	
Autres débiteurs	32 805	32 805	
Créance CICE	101 534	101 534	
Impôts différés actif	2 353	2 353	
Charges constatées d'avance	240 798	240 798	
<b>Total</b>	<b>3 764 221</b>	<b>3 296 466</b>	<b>467 755</b>

La hausse des créances clients s'explique par un chiffre d'affaires plus élevé au premier semestre 2017 qu'au deuxième semestre 2016.

Les autres créances varient à la hausse du fait de demande de remboursement de TVA.

Les avances sur commandes en cours qui augmentent de 277 K€. Cette hausse est principalement liée à des avances sur commandes de marchandises afin d'anticiper la rentrée du dernier quadrimestre.

La baisse des charges comptabilisées d'avance provient des dépenses avancées au 31/12/2016 et liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2017, et qui ne se retrouvent plus à fin juin 2017.

Le montant du CICE correspond à la provision à la clôture de l'exercice 2016 et n'a toujours pas été versé au 30 juin 2017. Il s'élève à 101 533 euros

#### Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	2 353		2 353
<b>Total</b>	<b>2 353</b>	<b>0</b>	<b>2 353</b>

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2017.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 24 549 875 euros au 31/12/2016.

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 30 juin 2017, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	1 540 €
Visiomed SAS	813 €
<b>Total</b>	<b>2 523 €</b>

#### 4. Capital social (en €)

Au 30 juin 2017, le capital social s'élève 8 765 836,50 €. Il est composé de 17 531 673 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune.

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	13 564 631	0,50
Titres émis pendant l'exercice	3 967 042	0,50
<b>Titres composant le capital à la fin de l'exercice</b>	<b>17 531 673</b>	0,50

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2017 statuant sur les comptes, la perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites ci-dessous et dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice ».

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

**BSA 1** : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

**Actions Gratuites** (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général Délégué de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général. Pour information, ces actions ont été acquise par son bénéficiaire le 30 juillet 2017, par décision du Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait déjà reçu 20 000 - conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles

### Dettes financières (en €)

Mouvement des dettes financières	31/12/16	Augmentation	Remboursement	Conversion	30/06/17
OCABSA Tranche 7	880 000	0	0	880 000	0
OCABSA Tranche 8	2 600 000	0	0	2 600 000	0
OCABSA Tranche 9	0	3 000 000	0	1 990 000	1 010 000
OCABSA Tranche 10	0	2 400 000	0	560 000	1 840 000
Emprunt Epiderm		40 000	0	0	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 480 000</b>	<b>5 440 000</b>	<b>0</b>	<b>6 030 000</b>	<b>2 890 000</b>

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	2 850 000	2 850 000	0	0
- Emprunt bancaire	40 000	40 000		0
<b>Total</b>	<b>2 890 000</b>	<b>2 890 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En cas de non conversion des OCA, leur remboursement sera sans prime de non conversion (de plus, les OCA ne portent pas intérêt).

L'emprunt bancaire a été contracté par la société EPIDERM, avant son acquisition. Il bénéficie d'un différé d'amortissements jusqu'à novembre 2018.

## 5. Échéancier des dettes (en €)

Les dettes à plus d'un an correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières	2 890 000	2 890 000	0	0
- Acomptes versés sur commandes	2 037	2 037	0	0
- Dettes fournisseurs	5 044 924	4 661 020	383 904	0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	44 785	44 785	0	0
- Dettes fiscales et sociales	1 477 755	1 395 730	82 025	0
- Autres dettes (*)	128 961	128 961	0	0
- Produits constatés d'avance	246	246	0	0
<b>Total</b>	<b>9 588 708</b>	<b>9 122 779</b>	<b>465 929</b>	<b>0</b>

La baisse des dettes rattachées à des immobilisations est due au règlement des factures dues au déménagement.

## 6. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2016	Dotations	Reprises	30/06/2017
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	688 991	40 788	140 275	589 504
Clients	111 666	0	0	111 666
Autres Créances	18 135			18 135
Valeurs mobilières de placement	3 197	7 838	3 197	7 838
<b>S/Total</b>	<b>821 989</b>	<b>48 626</b>	<b>143 472</b>	<b>727 143</b>
<b>RISQUES ET CHARGES</b>				
Litiges	762 326	0	194 960	567 366
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 584 316</b>	<b>48 626</b>	<b>338 432</b>	<b>1 294 509</b>

exploitation	40 788	335 235
financier	7 838	3 197
exceptionnel		
	<b>48 626</b>	<b>338 432</b>

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 30 juin 2017 correspond à des litiges prudhommaux en cours, pour 325 871 €, 211 495 euros correspondant aux loyers inoccupés des anciens locaux jusqu'à la fin du bail, et 30 000 euros de provision sur les litiges commerciaux.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 338 432 €.

## 7. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
<b>31-12-2016</b>	6 782 316	14 816 163	20 943	-57 198	-13 412 208	8 150 016
Affectation du résultat				-13 412 208	13 412 208	0
Variation nette du capital	1 983 520	5 395 832				7 379 352
Écart de conversion				107 578		107 578
Correction sociale mis 2016				57 375		57 375
Frais d'augmentation de capital		-339 300				-339 300
Résultat 2016					-7 066 883	-7 066 883
<b>30-06-2017</b>	<b>8 765 836</b>	<b>19 872 695</b>	<b>20 943</b>	<b>-13 304 453</b>	<b>-7 066 883</b>	<b>8 288 139</b>

La variation nette du capital se détaille comme suit ;

<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>6 782 316</b>
Augmentation de capital (OCA/BSA)	1 669 718
Augmentation de capital (BSA Gratuits)	313 803
<b>Capital au 30/06/2017</b>	<b>8 765 837</b>

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

## V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	30/06/2017	30/06/2016
- France	3 853 603	3 629 080
- Export	1 118 432	1 109 752
<b>Total</b>	<b>4 972 035</b>	<b>4 738 832</b>

### Production de services (en €)

#### Services

Répartition par secteur géographique (en €)	30/06/2017	30/06/2016
	0	
- France	131 238	81 970
- Export	3 664	0
<b>Total</b>	<b>134 902</b>	<b>81 970</b>

Les services correspondent principalement à des commissions sur ventes au profit de Visiomed SAS, versées par des fournisseurs dont les produits sont distribués par Visiomed SAS (auprès des clients finaux – les pharmacies).

## 2. Autres Charges / Autres produits

Les autres charges sont constituées principalement de licence d'utilisation pour 53 619 € et de redevances pour 16 017 €, correspondant à l'utilisation d'un label sur la vente de certains de nos produits.

## 3. Éléments financiers (en €)

### 3.1 Charges financières

Charges financières	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	29 610	15 506
Pertes de change	185 681	22 811
Dotations pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	7 838	16 452
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 240	46 437
<b>Total</b>	<b>241 369</b>	<b>101 207</b>

Les pertes de change proviennent de la parité EUR/USD.

### 3.2 Produits financiers

Produits financiers	30/06/2017	30/06/2016
Autres intérêts	5	324
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 607	580
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	1 618	632
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	3 197	0
Profit sur abandon de créances	0	321
Gains de change	53 401	23 764
<b>Total</b>	<b>67 829</b>	<b>25 620</b>

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

## 4. Éléments exceptionnels (en €)

### 4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	30/06/2017	30/06/2016
Amendes et pénalités	640	5 698
<b>Total</b>	<b>640</b>	<b>5 698</b>

## 4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	30/06/2017	30/06/2016
Reprise de provisions	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à <7 066 883 €>. Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 2 355 627 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 1 521 €. L'écart soit 2 357 148 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	1 521
• IS sur déficits non activés	(2 355 627)
	_____
<b>Total</b>	<b>(2 357 148)</b>

## VI.AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif moyen au 30 juin 2017

	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
- Cadres	30	25	24
- Employés	48	40	35
- VRP	24	29	33
Total	<b>102</b>	<b>94</b>	<b>92</b>

### 2. Engagements hors bilan

#### - Engagements de retraite

A fin décembre 2016, les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite étaient les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,31%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2016

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées à fin juin 2017. Pour mémoire, Le montant à fin décembre 2016 était de de 345 657 €.

- **Autres engagements hors bilan**

<b>Engagements donnés</b>	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>700 000</b>
Locations mobilières	307 347
Locations immobilières	3 938 353
Cautions bancaires sur bail 112 KLEBER	437 000
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	72 469
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>4 755 169</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 455 169</b>
<b>Engagements reçus</b>	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	11 675 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>11 902 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 902 578</b>

**3. Actions propres**

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 54 320 pour une valeur brute de 92 577 € dans les comptes. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture et a entraîné la constitution d'une provision pour 7 838 euros.

**4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction**

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

**Le Président du Conseil d'administration :**

**Eric SEBBAN**